

Séance publique du 11 février 2008

Délibération n° 2008-4808

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Fabrication et fourniture de mobilier urbain dessiné par la société Wilmotte et associés SAS sur le territoire communautaire pour l'année 2009, reconductible pour 2010, 2011 et 2012 - Marché annuel à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer un marché pour ces prestations**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations de fabrication et de fourniture de mobilier urbain dessiné par la société Wilmotte et associés SAS sur le territoire communautaire.

L'engagement de commande de ce marché serait de 400 000 € HT minimum et de 1 600 000 € HT maximum pour un an et de 1 600 000 € HT minimum et de 6 400 000 € HT maximum pour quatre ans.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an en 2009, reconductible de façon expresse trois fois en 2010, 2011 et 2012.

Le présent rapport concerne également l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Les prestations de fabrication et de fourniture de mobilier urbain dessiné par la société Wilmotte et associés SAS sur le territoire communautaire seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

2° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

3° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande concernant la fabrication et la fourniture de mobilier urbain dessiné par la société Wilmotte et associés SAS sur le territoire communautaire et tous les actes contractuels liés, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres pour un montant de 400 000 € HT minimum et de 1 600 000 € HT maximum pour un an ferme en 2009 et éventuellement renouvelable en 2010, 2011 et 2012 par reconduction expresse.

4° - Les dépenses au titre de ce marché seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget primitif de la Communauté urbaine - sections de fonctionnement et d'investissement - exercice 2009 et éventuellement 2010, 2011 et 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,